



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association Forfait 2013

DEL-2013-031

Numéro de la délibération : 2013/031

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/04/2013

Date de convocation du conseil : 28/03/2013

Date d'affichage de la convocation : 28/03/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Jean-Paul JARNO par Mme Martine PIERRE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, M. Yvon PÉRESSE par Mme Nicole ROUILLARD.

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

Écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association Forfait 2013

Rapport de Nelly BURLOT

La réunion avec l'O.G.E.C, se rapportant au forfait de fonctionnement communal 2013 a eu lieu le jeudi 14 mars .

Ce forfait, versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Le coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2012 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2012/2013.

Ce forfait est réparti en 3 versements identiques, le premier en avril, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 115,62 € par élève/pontivyen en maternelle
- 499,25 € par élève/pontivyen en élémentaire

Soit:

- OGEC La Trinité : 348 380,68 €
- Diwan : 16 913,00 €

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au calcul et versement du forfait 2013

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 avril 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**